

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Canadiens-français membres du Congrès botanique d'Anvers.—Règlements du Conseil d'hygiène provincial, à l'occasion de la picote.

Causerie Agricole : Mise en culture d'une prairie naturelle.—Plantes nuisibles ou inutiles dans les prairies ; moyens de s'en débarrasser.

Sujets divers : La colonisation dans le comté de Bellechasse ; aumône au Sacré-Cœur de Jésus, en faveur de la nouvelle église de St-Damien de Buckland, comté de Bellechasse.—Utilité des cercles agricoles et des journaux d'agriculture.—La fièvre vitulaire ou "fièvre de veau."

Choses et autres : Almanach agricole, industriel et commercial publié par MM. J.-B. Rolland & Fils, libraires à Montréal.—L'influence de la mère pour la prospérité d'une ferme.—Les besoins de l'agriculture doivent avoir leur part de protection.

Recettes : Ballons de pommes de terre.—Procédé pour rendre les étoffes imperméables.

REVUE DE LA SEMAINE

Congrès botanique d'Anvers.—Dans son numéro du mois d'août dernier, le bulletin du Congrès international de botanique et d'horticulture d'Anvers contient la liste des membres de ce Congrès, parmi lesquels on lit les noms suivants :

M. l'abbé L. Provancher.
M. l'abbé J. C. K. Lafamme, professeur à l'Université-Laval.
M. J. Cloutier, professeur à l'École-Normale Laval et rédacteur de l'Enseignement primaire.
M. A. T. Drummond, Montréal.
M. L. D. Mignault, professeur de l'école de Médecine de Montréal.

Règlement du conseil d'hygiène provinciale—Les règlements suivants ont été promulgués dans le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec.

1—Tout conseil de cité, de ville, et tout conseil municipal local, dans la province de Québec, devra, s'il ne l'a déjà fait, nommer sans délai, en conformité du chapitre 38 des Statuts Refondus du Canada un bureau local de santé pour la municipalité qu'il regit.

2—Toute corporation de cité, de ville et toute autre corporation municipale locale dans la province de Québec, devra :

A—Etablir sans délai un hôpital ou maison convenable dans un endroit isolé, pour y recevoir les variolés de la municipalité.

B—Etablir sur la réquisition du bureau local de santé un ou des logements convenables, pour y recevoir les malades soupçonnés d'être atteints de la variole, en attendant que la nature de la maladie ait été constatée et d'autres pour recevoir les personnes qui seront tenues d'évacuer leurs demeures pendant la désinfection.

C—Fournir des voitures convenables au bureau local de santé pour le transport des variolés, et des corps de ceux morts de la variole.

D—Faire nettoyer sans délai, et faire tenir dans un état convenable de propreté toutes les places publiques, rues, ruelles, propriétés publiques et privées, et tous bâtiments et dépendances situés dans la municipalité.

E—Faciliter, autant qu'il est en son pouvoir, au bureau local de santé et à ses officiers, l'exécution de leurs devoirs.

PRIERE À NOS ABONNÉS RETARDATAIRES de payer au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous avons besoin de ce qui nous est dû, comme l'ouvrier a besoin, chaque semaine, de son salaire. C'est avec le prix des abonnements que nous avons à faire face aux dépenses qu'entraîne la publication de notre journal : nous en priver, c'est nous mettre dans une gêne considérable. Pour chacun de nos abonnés l'envoi d'une piastre ou plus qu'ils nous doivent, n'est rien, mais ces sommes réunies nous sont absolument indispensables. Nous avons été des mois pendant lesquels nous ne recevions pas deux piastres par semaine, et la semaine dernière, dans une seule journée nous recevions \$18 pour abonnement à notre journal. Ces retards ne peuvent être dus qu'à l'oublie, jamais nous ne voudrions croire qu'il y ait mauvaise volonté. Dans tous les cas, que chacun de nos abonnés se demande : **AI-JE PAYÉ MON ABONNEMENT À LA "GAZETTE DES CAMPAGNES ?"** et nous sommes bien convaincu que dans le cas contraire on s'empressera de faire justice à notre juste demande au plus tôt.—*Nous attendons ! !*